

Congrès de l'USF, Bratislava 2019

Projet de résolution sur la transformation numérique

Présenté par le Syndicat des Agents du Conseil de l'Europe

Constatant

• L'émergence de nouvelles technologies, telles que l'internet des objets, l'intelligence artificielle (IA), le Big Data, les services informatiques hébergés, les algorithmes, la robotique collaborative, la réalité augmentée, les technologies additives de production et les plateformes en ligne ont un profond impact sur le monde du travail. Elle entraîne de nouveaux modèles d'organisation des entreprises et contribue à la prolifération de divers types d'emploi et de structures organisationnelles et à des changements dans l'organisation du travail. En même temps, elle entraîne une plus grande diversité de la main d'œuvre qui a accès au marché du travail.

(Programming Document 2019-2021, p39 the European Agency for safety and health at work)
<https://osha.europa.eu/en/tools-and-publications/publications/programming-document-2019-2021/view>

Soulignant

- La portée universelle d'internet
- Le rôle accélérateur du Big data, lié à l'exploitation de masses de données
- La mobilité couplée à un continuum dans la connexion
- L'abolition des barrières spatiales et temporelles résultant des nouvelles technologies
- Le rôle clé joué par les plateformes et les effets de réseaux
- L'essor des objets qui digitalisent les objets physiques de notre quotidien
- Le rôle clé et en de plus en plus important de l'intelligence artificielle du fait des nombreuses possibilités qu'elle ouvre dans le milieu professionnel.

Observant que

de nouveaux profils nomades (ICT based mobile workers, Platform-based on call work, crowd-working (travail à la demande) apparaissent, favorisés par la multiplication des plateformes. Les espaces de travail de type *coworking*, le télétravail, le nomadisme, le mode freelance se développent au sein des entreprises, bouleversant les schémas traditionnels.

de nombreux emplois sont voués à disparaître ou à devenir obsolètes à terme. De nouveaux défis émergent, affectant les éléments du contrat de travail, notamment le statut, le lieu, les horaires, induisant ainsi de nouveaux besoins, voire de nouveaux droits, tel le droit à la déconnexion, liés à l'équilibre vie privée - vie professionnelle.

Congrès de l'USF, Bratislava 2019

Projet de résolution sur la transformation numérique

Présenté par le Syndicat des Agents du Conseil de l'Europe

Se souciant

de préserver les droits et conditions de travail des travailleurs

d'éviter d'accroître ou de créer de la vulnérabilité ou de la précarité chez certains travailleurs

Le Congrès de Dubrovnik

DEMANDE que l'USF

. s'implique sur ce dossier de manière substantielle, y compris en se basant sur les travaux déjà menés par des instances reconnues ou de concert avec d'autres organisations des travailleurs, puisque cette révolution a déjà un impact significatif sur la vie des travailleurs, les transformations se poursuivant à un rythme rapide

. prenne en compte ce phénomène dans ses actions et renforce sa capacité à être une partie prenante active avec laquelle il faudra compter pour veiller à faire respecter les droits des travailleurs à l'ère du numérique.

FIXE plus spécifiquement les objectifs suivants :

- accompagner la mise en place de l'environnement numérique dans l'optique d'en optimiser les avantages et d'en réduire les inconvénients pour les travailleurs
- éviter les pertes d'emplois aux travailleurs
- éviter l'appauvrissement de la qualité du travail
- éviter que des écarts se creusent ou apparaissent: ex fossé générationnel, fossé numérique entre hommes et femmes, écarts sociaux et de revenus
- combattre les faibles rémunérations
- lutter pour une organisation du travail qui améliore la conciliation temps de travail-temps familial et non pas qui envahit la vie privée

INVITE le Comité Fédéral

. à élaborer une stratégie dans le but d'évaluer l'impact du passage au numérique sur l'emploi, sur les travailleurs et sur leurs droits ; d'appuyer l'action des syndicats affiliés pour accompagner et suivre activement ces changements et de définir un ensemble d'activités à entreprendre par l'USF parmi ses organisations affiliées

. à mettre en place un groupe de travail, disposant d'un budget à cet effet, chargé de suivre la mise en place de cette stratégie et des travaux afférents et de communiquer sur l'évolution du phénomène et sur ses travaux